



PREFET DE LA REUNION

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR) NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX PHENOMENES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant trente-trois (30) jours consécutifs, **du 13 juillet 2016 au 11 août 2016 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Louis, conformément à l'arrêté préfectoral n°1172/SG/DRCTCV/BCLU du 23 juin 2016.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la **Mairie de Saint-Louis Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies annexes de la Rivière et des Makes**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête fixé à la Mairie de Saint-Louis – Hôtel de Ville – 65 avenue principale – BP 81 – 97 899 SAINT-LOUIS Cedex 02.

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels est disponible pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion à l'adresse suivante www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Monsieur Marcien MARONDE, nommée commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Mairie de Saint-Louis Hôtel de ville

Mairie annexe de la Rivière

Mairie annexe des Makes

Mercredi 13 juillet de 9h à 12h Lundi 18 juillet de 13h à 16h Samedi 23 juillet de 9h à 12h Vendredi 5 août de 9h à 12h Jeudi 11 août de 13h à 16h	Vendredi 15 juillet de 9h à 12h Jeudi 21 juillet de 13h à 16h Mardi 26 juillet de 9h à 12h Lundi 1^{er} août de 9h à 12h Mercredi 3 août de 13h à 16h	Jeudi 28 juillet de 13h à 16h
---	--	--------------------------------------

En cas d'empêchement, les permanences seront tenues dans les mêmes conditions par Madame Nicole MAILLOT qui a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Un formulaire est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la DEAL Réunion.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation.

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Louis, pendant le délai d'un an à compter de la remise du rapport d'enquête et des conclusions motivées.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet (DRCTCV/ Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Urbanisme).

Deux réunions publiques d'informations et d'échanges, organisée par l'État, maître d'ouvrage du plan, se tiendront, en présence de la DEAL Réunion et de son partenaire technique le BRGM, sur la commune de Saint-Louis :

Lundi 4 juillet 2016 à 17h00 – Hôtel de ville de Saint-Louis ;

Mardi 5 juillet 2016 à 17h00 – Mairie annexe de la Rivière ;

Y seront conviés les représentants de la commune et les commissaires enquêteurs.